



# Bruxelles en Direct

## AGRICULTURE Conseil de l'UE

Le Conseil Agriculture de l'Union européenne s'est réuni le 19 juillet dernier. Les ministres des vingt-cinq ont abordé des sujets concernant la sécurité alimentaire, la pêche et différentes questions liées à l'agriculture.

En terme de sécurité alimentaire, il a été question des négociations avec la Russie concernant les exportations alimentaires de l'UE vers ce pays ainsi que du maïs génétiquement modifié NK603 pour lequel les ministres n'ont pas abouti à une décision. Il appartiendra par conséquent à la Commission de se prononcer sur la question à l'automne. Les ministres ont également étudié la proposition de règlement sur le Fonds européen de la pêche pour la période 2007-2013.

Enfin, dans le domaine de l'agriculture, il a été question de la nouvelle politique de développement rural, de la réforme de l'organisation commune de marché du sucre, du régime d'importation du riz, de la législation forestière et des négociations de l'OMC.

Pour plus d'informations (en anglais) :  
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/04/193&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

[Retour Sommaire](#) / [Retour Début](#)

## AGRICULTURE Développement rural

Le comité des structures agricoles (STAR) de l'Union européenne a rendu le 20 juillet 2004 un avis favorable sur le plan de développement rural horizontal de la Pologne (HRDP). Doté au total de 3,592 milliards d'euros, ce plan bénéficiera d'une contribution communautaire de 2,866 milliards d'euros au cours de la période 2004-2006 et sera complété par des fonds publics polonais d'un montant de 726 millions d'euros.

N° 7 – juil-août 2004

### Dans ce numéro

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>AGRICULTURE</b>         | - <a href="#">Conseil de l'UE</a>   |
|                            | - <a href="#">Développement rural</a>   |
|                            | - <a href="#">OGM</a>   |
| <b>BUDGET</b>              | Perspectives financières  |
| <b>CULTURE</b>             | Nouveaux programmes   |
| <b>ENVIRONNEMENT</b>       | Evaluation  |
| <b>INSTITUTIONS</b>        | - <a href="#">Constitution</a>  |
|                            | - <a href="#">Coopération Bretagne, Pays de la Loire et Poitou Charentes</a>  |
|                            | - <a href="#">Nouveau président du Parlement et Commission en composition</a> |
| <b>MARCHE INTERIEUR</b>    | Directive sur les services  |
| <b>POLITIQUE REGIONALE</b> | - <a href="#">Conférence sur l'ARE</a>  |
|                            | - <a href="#">Propositions pour l'après 2006</a>                              |
|                            | - <a href="#">Nouvel instrument juridique de coopération transfrontalière</a> |
| <b>RECHERCHE</b>           | - <a href="#">Evaluation du 6<sup>ème</sup> PCRD : Rapport Marimon</a>        |
|                            | - <a href="#">Nanotechnologies</a>  |
| <b>TRANSPORT</b>           | Réseaux Trans-européens   |
| <b>SANTE</b>               | Avenir de la politique européenne de la santé                                 |



Grâce à ce plan de développement rural par le biais d'une assistance technique pour la mise en œuvre du plan, l'UE aidera la Pologne :

- à améliorer la rentabilité des exploitations des zones défavorisées ;
- à mettre en place des programmes agro-environnementaux spécifiques ;
- à développer des activités de boisement,
- à transformer les petites exploitations en unités viables ;
- à respecter les normes communautaires en matière d'exploitation ;

La Commission doit encore approuver formellement ce plan. Ce dispositif vient s'ajouter au «programme opérationnel pour la restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et pour le développement rural» doté d'1,8 milliards d'euros et approuvé par la Commission le 8 juillet dernier.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/971&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Le «programme opérationnel pour la restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et pour le développement rural» :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/871&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Le Comité des structures agricoles (STAR) :

<http://europa.eu.int/comm/agriculture/minco/othco/star/>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## AGRICULTURE OGM

La Commission européenne devrait adopter le 8 septembre prochain la proposition visant à fixer des valeurs limites pour la présence accidentelle d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans les semences. Selon le dernier projet en date, la Commission prévoit de tolérer la présence accidentelle ou techniquement inévitable d'OGM à hauteur de 0,3% dans les semences de colza et de maïs, et de 0,5% pour celles de betterave, de pomme de terre et de coton. Le projet de texte ne reprend pas le cas du soja, pour lequel le Comité scientifique européen des plantes avait proposé un seuil de tolérance de 0,7%.



Dans ce contexte, une coalition de 40 organisations agricoles européennes - dont la Coordination paysanne européenne (CPE), la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique, la Confédération paysanne française et le Deutscher Bauernbund - a récemment écrit à la Commission européenne pour exiger la fixation d'un seuil d'étiquetage au niveau de détection le plus bas possible (0,1 %).

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## BUDGET Perspectives financières

La Commission européenne a adopté le 14 juillet 2004 un ensemble de propositions détaillées concrétisant ses projets budgétaires pour la période 2007-2013. Ces propositions législatives suivent et complètent un programme politique adopté en février dernier. Elles portent notamment sur la cohésion, les réseaux, l'agriculture, l'éducation, la culture et la politique sociale.

Il appartient maintenant au Conseil des Ministres et au Parlement européen de lancer les négociations concernant les prochaines perspectives financières afin de les adopter avant 2007. Malgré l'accroissement de 30 % de la population de l'UE et des nouvelles tâches définies par le Conseil européen, le plafond actuel des ressources peut ne pas augmenter. La rigueur budgétaire et une planification prudente permettraient même de porter le nombre d'États membres à 27 en ne dépensant que 1,14 % du PIB en moyenne.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/910&format=HTML&aged=0&language=fr&guiLanguage=en>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## CULTURE Nouveaux programmes

La Commission européenne a présenté, le 14 juillet 2004, ses propositions pour la nouvelle génération de programmes dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et de l'audiovisuel. Ceux-ci sont appelés à succéder aux programmes actuels pour la période 2007-2013 et devront contribuer à atteindre l'objectif de Lisbonne, à savoir faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive à l'horizon 2010.

Comme annoncé dans les deux communications du 10 mars dernier, la Commission européenne a publié ses propositions pour les quatre programmes destinés à succéder aux actuels programmes qui arrivent à échéance en 2006 :

- Programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
- Jeunesse en action ;
- MEDIA 2007 ;
- Culture 2007.

Ces propositions font partie du paquet budgétaire adopté par la Commission ce même jour. A prix courant, l'ensemble des budgets de ces quatre propositions est pratiquement trois fois supérieur à celui des programmes actuels. Ces propositions doivent maintenant être examinées par le conseil et le Parlement européen, l'objectif étant une adoption fin 2005.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/918&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr#fnB1>

Les deux communications du 10 mars 2004 :  
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/315&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## ENVIRONNEMENT Evaluation

Les citoyens européens vont désormais pouvoir davantage peser sur les décisions affectant leur environnement. Depuis le 21 juillet 2004, les effets sur l'environnement d'un grand nombre de plans et programmes publics doivent être évalués au moyen de procédures de planification précises. Ces procédures sont définies dans la nouvelle directive européenne relative à l'évaluation stratégique des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (ESE). Cette directive est entrée en vigueur le 21 juillet dernier. Les plans locaux de gestion des déchets ou les plans régionaux de construction routière, par exemple, entrent dans le champ d'application de la directive. La directive s'applique également à l'aménagement du territoire, à l'agriculture, à la gestion de l'eau, au tourisme, à l'industrie et à l'énergie.

Au moment de l'élaboration des plans ou des programmes couverts par la directive, les pouvoirs publics doivent préparer un rapport afin de déterminer, de décrire et d'évaluer leurs incidences éventuelles sur l'environnement.

La directive ESE permet à chacun d'exprimer son opinion sur le rapport environnemental, ainsi que sur le projet de plan ou de programme.

Le rapport environnemental et les résultats de la consultation publique doivent être pris en compte au moment de l'adoption des plans.

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/975&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## INSTITUTIONS Constitution

Le projet de traité constitutionnel a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen de juin dernier. Il appartient à présent aux Etats membres de l'Union de ratifier cette Constitution par voie parlementaire ou par voie référendaire. Le choix entre ces deux modes de ratification fait débat dans toute l'Europe, tandis que le Président de la République, Jacques Chirac, s'est prononcé le 14 juillet dernier pour le référendum.

Dans un communiqué de presse, le parti autonomiste breton, l'Union démocratique bretonne (UDC), se prononce en faveur d'un « oui » au référendum en insistant sur les avancées du texte proposé et sur la nécessité de remédier aux défauts du traité de Nice.

D'importantes nuances sont toutefois mises en avant, comme les défauts du projet de traité constitutionnel. L'UDC pointe également le manque de poids du Comité des régions et replace le débat de la Constitution dans celui, non moins crucial pour l'avenir de l'UE, des perspectives financières pour 2007-2013.

<http://www.agencebretagnepresse.com/fetch.php?id=1267>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## INSTITUTIONS Coopération Bretagne, Pays de la Loire et Poitou Charentes

Les nouveaux présidents des Régions Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes entendent développer une coopération renforcée.



Ségolène Royal, Jean-Yves Le Drian et Jacques Auxiette, respectivement présidents des Régions Poitou-Charentes, Bretagne et Pays-de-la-Loire, se sont retrouvés le 5 juillet 2004 à l'Hôtel de Région de Nantes pour une première réunion de travail après leur élection à la présidence de ces trois régions. Conformément à la plate forme commune adoptée le 19 février dernier lors de la campagne des élections régionales, les nouveaux présidents de Région ont annoncé, en présence de Jean-Marc Ayrault, député maire de Nantes, le renforcement de la coopération entre leurs trois régions. En réaction au déplacement du centre de gravité de l'UE à l'Est, ces trois régions souhaitent s'unir et contribuer ainsi à un rééquilibrage à l'Ouest et par conséquent renforcer l'influence de la façade Atlantique.

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder la question de la position européenne (les trois régions souhaitent optimiser leur présence à Bruxelles en mettant en commun leurs moyens logistiques), la spécificité maritime, l'aménagement du territoire, la culture, l'environnement, les réseaux numériques et l'agriculture. Un pilote en région sera désigné sur chacun de ces thèmes de travail. La prochaine réunion de travail est prévue à l'automne 2004 à Rennes.

[http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/divers/cache-actualite/cooperation\\_bretagne\\_10891841969646/view](http://www.region-bretagne.fr/CRB/Public/divers/cache-actualite/cooperation_bretagne_10891841969646/view)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## **INSTITUTIONS** Nouveau président du Parlement et Commission en composition

Le Conseil européen avait proposé José Manuel Barroso, premier ministre du Portugal, pour occuper le poste de président de la Commission européenne à partir du mois de novembre et pour les cinq années à venir. José Manuel Barroso a été auditionné successivement par les sept groupes politiques du Parlement européen avant que sa candidature ne soit approuvée par le Parlement européen en juillet dernier.

Les candidats pour les autres sièges du collèges ont déjà été proposés, à raison d'un par Etat membre (le Commissaire français Jacques Barrot, remplaçant de Michel Barnier depuis avril dernier, fera partie de la future Commission), et doivent encore être auditionnés et approuvés par le Parlement européen en octobre prochain. Bien que leurs noms soient désormais connus, l'attribution des portefeuilles est encore incertaine.

Après les élections européennes du 13 juin 2004, les nouveaux parlementaires se sont réunis à Strasbourg lors la session constitutive du 19 au 22 juillet. A cette occasion, le président, les vices présidents et les présidents de commissions parlementaires ont été élus. L'espagnol Josep Borell est le nouveau président du Parlement européen pour deux ans et demi. Parmi les quatorze vice-présidents figurent les français Pierre Moscovici (PSE) et Gérard Onesta (Verts/ALE). Par ailleurs, on peut mentionner parmi les présidences de commissions :

- Joseph Daul (PPE-DE), président de la commission de l'agriculture ;
- Philippe Morillon (ADLE), président de la commission de la pêche ;
- Jean-Louis Bourlanges (ADLE), président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
- Pervenche Berès (PSE), présidente de la commission des affaires économiques et monétaires ;
- Hélène FLAUTRE (Verts/ALE), présidente de la sous-commission des Droits de l'Homme.

Commission européenne :

[http://www.europa.eu.int/comm/index\\_fr.htm](http://www.europa.eu.int/comm/index_fr.htm)

Parlement européen :

[http://www.europarl.eu.int/home/default\\_fr.htm](http://www.europarl.eu.int/home/default_fr.htm)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## **MARCHE INTERIEUR** Directive sur les services

La Commission européenne a présenté en janvier dernier une proposition de directive visant à créer un véritable marché intérieur des services en demandant aux États membres de supprimer les charges administratives pesant sur les entreprises qui souhaitent offrir leurs services ou ouvrir des établissements dans d'autres États membres. Les services couverts par la proposition représentent environ 50% de l'ensemble de l'activité économique dans l'UE. En encourageant l'activité économique transfrontalière et en dynamisant la concurrence, la directive proposée a pour but d'élargir le choix, d'améliorer la qualité et de faire baisser les prix pour les consommateurs ainsi que pour les entreprises utilisatrices de services.



Cette proposition de directive, actuellement examinée par le Conseil de l'UE, suscite certaines interrogations. Outre le domaine de la santé, que l'ensemble des Etats membres souhaite exclure du champ d'application de la directive, la France a émis des réserves concernant la presse et l'audiovisuel, les jeux d'argent et les professions réglementées. Le principe de l'application du droit du pays d'origine soulève également certaines difficultés au regard du droit international privé.

Le projet de directive sur les services :

[http://www.esc.eu.int/sections/int/24\\_05\\_04\\_market/docs/com2004\\_0002fr01.pdf](http://www.esc.eu.int/sections/int/24_05_04_market/docs/com2004_0002fr01.pdf)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## **POLITIQUE REGIONALE** Conférence de l'ARE

L'Association des Régions d'Europe (ARE) organise une conférence les 14 et 15 octobre prochains en Hongrie sur l'Avenir de la Politique de Cohésion dans une Europe élargie.

La politique régionale et de cohésion fait partie des domaines clés qui devront être adaptés à la nouvelle UE, maintenant composée de vingt-cinq Etats membres. En réagissant au troisième Rapport sur la cohésion économique et sociale de l'UE publié par la Commission en février 2004, l'ARE a souligné la faible coordination entre la politique de cohésion et les autres politiques communautaires.

Dans le but de peser sur l'adoption des propositions législatives de la Commission sur la future politique de cohésion, cette conférence offre pour les régions de l'UE la possibilité de s'exprimer et de défendre leur opinion.

<http://www.a-e-r.org/COMMUN/A213b3bisHeves.html>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## **POLITIQUE REGIONALE** Propositions pour l'après 2006

La Commission européenne a présenté le 14 juillet 2004 sa proposition de cadre législatif pour la réforme de la politique de cohésion pour la période 2007-2013. Le nouveau cadre propose une approche plus ciblée et simplifiée pour la mise en oeuvre de la prochaine génération de programmes européens de développement national et régional.

Conformément aux propositions politiques adoptées en février dernier, l'objectif des programmes sera d'accroître la compétitivité et la croissance de l'Union européenne élargie, avec une enveloppe budgétaire de 336,3 milliards € sur sept ans, soit environ un tiers du budget de l'UE pour la période suivante.

Le paquet législatif sur la cohésion consiste en un règlement général, et des règlements pour chacune des sources de financement (le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), Fonds de Cohésion). Le paquet est complété par une proposition entièrement nouvelle créant le cadre pour une autorité transfrontalière qui pourra diriger les programmes de coopération.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/925&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Les 5 propositions de règlement :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/927&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Questions et réponses sur la réforme de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/04/182&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## **POLITIQUE REGIONALE** Nouvel instrument juridique de coopération transfrontalière

Dans un communiqué diffusé le 16 juillet 2004, le Comité des régions (CdR) salue la proposition de règlement de la Commission sur l'institution d'un «groupement européen de coopération transfrontalière». Fruit des débats sur le thème de la coopération transfrontalière qui ont lieu depuis deux ans au CdR, ce nouvel instrument juridique tente d'apporter une réponse aux difficultés juridiques et institutionnelles rencontrées sur le terrain. Le CdR rendra officiellement son avis le 24 septembre prochain à Valladolid, lors de la réunion de la Commission de la politique de cohésion territoriale (COTER).

[http://www.cor.eu.int/fr/prss/cprss2004/cor\\_04\\_07060.html](http://www.cor.eu.int/fr/prss/cprss2004/cor_04_07060.html)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)



## RECHERCHE Evaluation du 6<sup>ème</sup> PCRD : Rapport Marimon

Le rapport du groupe de haut niveau présidé par Ramon Marimon a été publié le 21 juin 2004. Il fournit une évaluation à mi-parcours des nouveaux instruments du 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD), à savoir les projets intégrés et les réseaux d'excellence. Il met en évidence les problèmes rencontrés dans la pratique tels que le risque et les coûts trop élevés pour mettre sur pied une proposition ou une confusion quant au nombre de partenaires attendus. Pour remédier à ces problèmes, il propose 12 recommandations, dont la première est de garder ces instruments pour le 7<sup>ème</sup> PCRD. La Commission devrait réagir début septembre aux recommandations de ce rapport.

Pour plus d'informations :  
[http://www.cordis.lu/fp6/instruments\\_review/](http://www.cordis.lu/fp6/instruments_review/)

Le rapport Marimon :  
[http://www.eurosfair.pr.d.fr/bibliotheque/pdf/MARIMON\\_report\\_2004-38\\_21-06-2004.pdf](http://www.eurosfair.pr.d.fr/bibliotheque/pdf/MARIMON_report_2004-38_21-06-2004.pdf)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## RECHERCHE Nanotechnologies

La Commission lance une vaste consultation autour de la communication «Vers une stratégie européenne en faveur des nanotechnologies» du 12 mai 2004, dans laquelle elle propose une approche intégrée et responsable du développement des nanosciences et des nanotechnologies en Europe.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à y prendre part :

- soit en s'adressant directement par écrit à la Commission avant le 30 septembre 2004 ([rtd-nano-strategy@cec.eu.int](mailto:rtd-nano-strategy@cec.eu.int)) ;
- soit en répondant à un questionnaire en ligne (<http://www.nanoforum.org>).

Cette consultation servira de base à de futures initiatives en Europe. On prêtera également attention aux applications et aux conséquences de ces technologies dans le monde. Certains voient dans les nanotechnologies le possible point de départ d'une prochaine révolution industrielle.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1005&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

La communication «Vers une stratégie européenne en faveur des nanotechnologies» :

[ftp://ftp.cordis.lu/pub/nanotechnology/docs/nano\\_com\\_fr.pdf](ftp://ftp.cordis.lu/pub/nanotechnology/docs/nano_com_fr.pdf)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## TRANSPORT Réseaux Trans-européens

A l'initiative de la Commissaire chargée du transport et de l'énergie, Loyola de Palacio, la Commission européenne propose de nouveaux financements pour les réseaux trans-européens (RTE) d'énergie et de transport : le programme GALILEO et le programme Marco Polo. Plus de 22 milliards d'euros sont prévus sur sept ans (de 2007 à 2013) en faveur du transport de fret par d'autres modes que la route.

Concernant les transports, c'est un budget en hausse que propose la Commission pour financer les trente projets prioritaires adoptés par le Parlement et le Conseil le 29 avril dernier. L'effort proposé dans le domaine de l'énergie concerne essentiellement les études de faisabilité de gazoducs. Pour rappel, le programme Marco Polo vise à rééquilibrer le transport de marchandises de la route vers d'autres modes, tandis que Galileo consiste en un système européen de radionavigation par satellites.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/901&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=en>

Les trente projets prioritaires adoptés par le Parlement et le Conseil le 29 avril dernier :

[http://europa.eu.int/comm/ten/transport/revision/revision\\_1692\\_96\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/ten/transport/revision/revision_1692_96_fr.htm)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

## SANTE Avenir de la politique européenne de la santé

Le Commissaire chargé de la santé et de la protection des consommateurs, David Byrne, a lancé, le 15 juillet dernier, un processus de réflexion sur l'avenir de la politique européenne de la santé.



Parmi les principes essentiels qui devraient guider le développement de cette politique au cours des prochaines années, il y a lieu de mentionner le rôle d'une bonne santé comme moteur de croissance économique, la nécessité de promouvoir la santé et de prévenir les maladies plutôt que de se contenter de traiter celles-ci, et l'urgence de remédier aux inégalités en matière de santé tant entre les Etats membres qu'en leur sein. Selon David Byrne, l'UE a un rôle crucial à jouer en promouvant les synergies et les partenariats entre Etats membres et entre les gouvernements et la société civile. Elle doit également pouvoir favoriser la mise en réseau des compétences en matière de santé en Europe.

Les réflexions du Commissaire Byrne sur les développements politiques futurs sont publiées aujourd'hui sur le site Santé publique de la Commission. Les organismes publics, les groupes d'intérêt et les citoyens sont invités à contribuer au processus de réflexion avant le 15 octobre.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/934&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

Les réflexions du Commissaire Byrne sur les développements politiques futurs (site Santé publique de la Commission) :

[http://europa.eu.int/comm/health/ph\\_overview/strategy/health\\_strategy\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/health/ph_overview/strategy/health_strategy_fr.htm)

[Retour Sommaire](#) / [Retour début](#)

